

Mise en ligne du 15-10-2024 jusqu'au 15-12-2024

DELIBERATION DU BUREAU DU 07 OCTOBRE 2024 – MORBIHAN HABITAT

Le **07/10/2024 à 16h30**, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 4 boulevard du Général Leclerc à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 27/10/2024.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC M. David ROBO (en visio conférence) Mme Marie-Hélène HERRY (en visio conférence) Membre absent ayant donné pouvoir : M Fabrice LOHER (pouvoir à Marc BOUTRUCHE)	DELIBERATION N°12.BU-2024-10-07 THEIX-NOYALO Rue Félix Le Dantec	Groupe n°1975-1955 Rétrocession des espaces communs à la commune
---	--	--

Les travaux de construction de la résidence rue Félix Le Dantec à THEIX-NOYALO (8 logements individuels locatifs sociaux et 8 PSLA) étant achevés et conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 23/06/2022, Morbihan Habitat souhaite procéder à la rétrocession à la Commune, des voiries, espaces verts et du talus derrière les logements au nord, et ce, à titre gratuit.

Les parcelles concernées sont cadastrées Section AH n°419 et 434 pour une superficie globale de 1 591 m².

Le 13 aout 2024, France Domaine évalue la valeur vénale du terrain à 1 € symbolique.

Les frais d'acte de transfert de propriété seront pris en charge par la Commune. Les frais de géomètre seront pris en charge par Morbihan Habitat.

L'acte de rétrocession sera rédigé par l'étude de Maître LE CORGUILLÉ, notaire à THEIX-NOYALO.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- accepte la rétrocession à titre gratuit à la commune des parcelles cadastrées section AH n°419 et 434,
- autorise le Directeur général à l'acte de transfert de propriété, ainsi que toute constitution de servitude nécessaire et/ou tout acte rectificatif ou complémentaire éventuel s'y rapportant.



Mise en ligne du 15-10-2024 jusqu'au 15-12-2024

Commune : THEIX-NOYALO (251)	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Section : AH Feuille(s) : 000 AH 01 Qualité du plan : P4 ou CP (20 cm)
Numéro d'ordre du document d'arpentage : 2579 K Document vérifié et numéroté le 25/05/2022 APTGC de VANNES Par Emmanuel PERRIOT Géomètre Principal Signé	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires agréés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage ----- effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ----- par ----- géomètre à ----- Les propriétaires ont eu connaissance des informations portées au dos de la feuille n° 6463. A -----, le -----	Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500 Date de rédaction : 25/05/2022 Support numérique : -----
VAIRIES Pôle de topographie et de gestion cadastrale 3 Allée du Général LE TROADEC 56020 VANNES Cédex Téléphone : 02 97 01 50 66 ptgc.morbihan@dgfip.finances.gouv.fr	Modification des propriétés d'un accès public	D'après le document d'arpentage dressé Par ALEXIS REVOL (2) Réf : 21V298 Le 19/05/2022

